



Le 21 janvier 2013

LETTRE OUVERTE

Madame la Ministre des droits des femmes

Vous avez bien voulu réunir à plusieurs reprises après votre entrée en fonction les associations féministes. Des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Lors d'une réunion avec les associations fin septembre 2012, **il avait été demandé de constituer un groupe de travail spécifique sur les droits des femmes étrangères.** Cette demande avait été acceptée par la responsable de votre ministère en charge des politiques féministes. Malgré plusieurs relances auprès de vos conseillers, à notre connaissance, il semblerait que ce groupe de travail n'ait pas encore été formé.

Loin de nous l'idée de vouloir mettre à part la situation des femmes étrangères. Au même titre que les autres femmes, elles sont concernées par l'égalité entre femmes et hommes ou la lutte contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, il existe des problèmes spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées en tant que migrantes, exilées, personnes de nationalité étrangère... Ces problèmes sont transversaux : s'ils intéressent votre ministère, ils concernent aussi d'autres acteurs du gouvernement, dont les ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Etrangères.

Une mission interministérielle contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains a été créée le 3 janvier 2013 à l'initiative du ministre de l'Intérieur et de la ministre des droits des femmes. **Nous réaffirmons la nécessité de travailler spécifiquement sur la situation des femmes étrangères afin de pouvoir lutter efficacement contre toutes formes de violences faites aux femmes en France quelle que soit leur nationalité.**

Nous sommes un collectif d'associations agissant pour les droits des femmes migrantes et exilées¹ depuis plus d'une dizaine d'années. Nous ne sommes pas les seules sur ce terrain, et d'autres associations pourraient se joindre au groupe de travail dont nous demandons la mise en place. Ce groupe permettra de mobiliser tous les acteurs concernés.

Nous proposons dès à présent ces quelques pistes :

- **Le droit d'asile** : il est essentiel d'agir ensemble pour une meilleure reconnaissance du droit d'asile pour les femmes persécutées dans leur pays pour des motifs liés au genre et un accueil digne de ce nom des demandeuses d'asile. Les femmes souffrent particulièrement de la précarité qui leur est imposée. L'expérience de nos associations montre qu'un grand nombre de femmes demandeuses d'asile sont contraintes de dormir dans la rue ou dans des hébergements inadaptés. Elles sont de ce fait confrontées à des violences qui redoublent celles subies dans leur pays d'origine.
- **Les « doubles violences »** : les violences exercées à l'encontre des femmes (violences conjugales, familiales...) interfèrent avec les questions relatives à leur situation administrative en tant que personne étrangère. Un exemple emblématique est celui des femmes ayant un droit au séjour en France en raison de leur mariage, qui se séparent de leur mari du fait de violences conjugales, et rencontrent d'insurmontables difficultés à voir reconnaître leur droit au séjour renouvelé. Citons aussi les femmes qui bénéficient d'une ordonnance de protection et devraient se voir délivrer un titre de séjour, ou encore les victimes de la traite des êtres humains ou de l'esclavage moderne.... Malgré les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, nous constatons de nombreux obstacles et de graves dysfonctionnements dans les commissariats, en préfecture, dans les services du ministère de la Justice.
- **Le droit international privé et les accords bilatéraux** : Il faut s'assurer que l'égalité hommes-femmes soit garantie à toutes les femmes vivant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité.

Il est urgent et nécessaire que les droits et la situation des femmes migrantes, exilées, étrangères qui vivent en France progressent !

Nous espérons que cette lettre ne restera pas sans réponse, et que votre ministère mettra en place rapidement ce groupe de travail. Dans l'attente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Contacts : FASTI Lola Chevallier 01 58 53 58 53 – Femmes de la Terre : 01 48 06 03 34

¹ Ce collectif réunit à l'heure actuelle les associations suivantes : Cimade, Comede, FASTI, Fédération nationale solidarité femmes, Femmes de la Terre, Femmes migrantes debout, Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie, RAJFIRE.